

**REPUBLIQUE DU RWANDA**



**Ministre à la Primature Chargé de la Promotion de la  
Famille et du Genre**

**POLITIQUE NATIONALE DE  
PROMOTION DE LA FAMILLE**

**Kigali, Décembre 2005**

## TABLE DES MATIERES

---

I. INTRODUCTION .....	1
1.1. Contexte .....	1
1.1.1. Contexte International.....	1
1.1. 2. Contexte Régional .....	2
1.1. 3. Contexte National .....	2
1. 2. Orientations générales.....	3
1. 2.1. Vision 2020.....	3
1.2.2. Constitution.....	3
1.2.3. Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) .....	3
1.2.4. Objectifs de Développement International .....	4
II. PRESENTATION DE LA FAMILLE RWANDAISE.....	5
2.1. Enoncé du problème.....	5
2.1.1. Sur le plan économique .....	5
2.1.2. Sur le plan social et culturel.....	5
2.1.3. Sur le plan politique .....	7
2.1.4. Sur le plan juridique .....	8
2.1.5. Sur le plan démographique et environnemental .....	8
2.1.6. Sur le plan du développement humain .....	8
2.2. Contraintes et potentialités .....	9
2.2.1. Contraintes .....	9
2.2.2. Potentialités .....	9
III. VISION, MISSION, OBJECTIFS ET STRATEGIES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA FAMILLE .....	10
3.1. Vision de la Politique Nationale de Promotion de la Famille.....	10
3.2. Mission de la Politique Nationale de Promotion de la Famille.....	10
3.3. Objectifs de la Politique Nationale de Promotion de la Famille.....	10
3.3.1. Objectif général.....	10
3.3.2. Objectifs spécifiques.....	10
3.4. Stratégies de la Politique Nationale de la Promotion de la Famille.....	12
3. 4.1. Renforcement des relations familiales .....	12
3.4.2. Sauvegarde de la culture et des valeurs traditionnelles positives.....	13
3.4.3. Paix, démocratie et sécurité dans la famille.....	13
3.4.4. Protection de l'enfant .....	14

3.4.5. Protection des groupes vulnérables.....	15
3.4.6. Promotion de l'éducation familiale .....	16
3.4.7. Renforcement des capacités économiques et financières des familles .....	17
IV. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA FAMILLE .....	18
4.1. Acteurs d'exécution de la Politique Nationale de Promotion de la Famille.....	18
4.1.1. Ministère ayant en charge la famille .....	18
4.1.2. Ministère ayant en charge les Finances et la Planification Economique.....	18
4.1.3. Ministère ayant en charge l'Agriculture et l'Elevage .....	18
4.1.4. Ministère ayant en charge la Santé .....	18
4.1.5. Ministère ayant en charge l'Environnement.....	18
4.1.6. Le Ministère ayant en charge l'Administration Locale, Bonne Gouvernance, Développement Communautaire et Affaires Sociales.....	19
4.1.7. Le Ministère ayant en charge la Culture .....	19
4.1.8. Le Ministère ayant en charge l'Education .....	19
4.1.9. Ministère ayant en charge la Justice.....	19
4.1.10. Autres Ministères .....	19
4.1.11. Entités ou Structures Administratives Décentralisées (Provinces, Districts, Secteurs et Cellules)19	
4.1.12. Organisations de la Société Civile .....	19
4.1.13. Membres de la famille.....	20
4.1.14. Les Organisations Internationales et les Bailleurs de Fonds .....	20
4.2. Suivi et évaluation.....	20
CONCLUSION.....	21
ANNEXES .....	22
Annexe 1 : Définition de la famille et ses attributions.....	22
Annexe 2 : Regard rétrospectif sur la famille rwandaise.....	23
Annexe 3: Impact des Programmes et Politiques sur le bien-être de la famille .....	25
Annexe 4: Lois existantes en matière de la promotion de la famille .....	26
Annexe 5: Cadre Logique de la Politique nationale de promotion de la famille .....	27
BIBLIOGRAPHIE.....	29
LISTE DES ABREVIATIONS.....	30

## I. INTRODUCTION

### 1.1. Contexte

L'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Famille trouve son fondement dans les principales aspirations du Gouvernement Rwandais à l'horizon 2020 et dans la Nouvelle Constitution qui demande à l'Etat Rwandais de mettre en place une législation et des institutions appropriées pour la protection de la famille, de l'enfant et de la mère en particulier, en vue de son épanouissement (art. 27).

L'intérêt que porte le Gouvernement Rwandais aux questions familiales illustre sa détermination pour la transformation de la société rwandaise et le renforcement de son capital social, sur base des valeurs culturelles nationales positives. Si le Rwanda accorde à la famille une telle importance, c'est parce qu'il la considère comme un élément essentiel de la conservation de l'ordre social, du maintien de la cohésion sociale, du développement économique intégral et de la médiation entre l'individu et la société.

La réduction de la pauvreté, la nécessité de contenir les déficits sociaux par le développement des ressources humaines, tenant compte de la problématique de la démographie, du genre, de la santé et des capacités vont ainsi faire de la politique familiale un instrument incontournable dans la lutte contre les inégalités sociales.

La Politique Nationale de Promotion de la Famille va aussi servir de tremplin pour s'attaquer aux importants bouleversements économiques et politiques de ces dernières années qui ont affecté le fonctionnement économique et l'intégrité familiale. Les répercussions sociales et culturelles de ces bouleversements se lisent en effet au niveau des familles et se traduisent par un nombre excessivement élevé de veufs/veuves, orphelins, mutilés physiques, traumatisés, familles monoparentales, couples non mariés, divorces et séparations, naissances hors mariage, enfants chefs de ménage, enfants de la rue, séropositifs, etc.

Pour se positionner sur tous ces problèmes, l'Etat Rwandais doit se doter d'une politique familiale susceptible de créer les conditions nécessaires pour le développement d'une cellule familiale où l'individu puisse s'épanouir dans la paix et la sécurité, le bien-être, la solidarité et la démocratie de la famille impliquant l'égalité de ses membres et le respect des droits de chacun.

#### 1.1.1. Contexte International

En se référant à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, qui a défini la famille comme étant « le groupe naturel et fondamental de la société », la communauté Internationale accorde une attention particulière aux besoins et aux défis auxquels se trouve confrontée la famille et son rôle dans le développement.

Cela a été renforcé par le programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) ; la Déclaration et le Programme d'Action de Copenhague, la Plate Forme d'Action de Beijing, le Programme 21, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ainsi que le plan d'action du sommet mondial sur les enfants, pour ne citer que quelques-uns. Il est impérieux de signaler que les trois des huit objectifs de développement du millénaire (ODM) sont axés sur la famille et son bien-être.

### 1.1. 2. Contexte Régional

Au niveau Africain , le constat est que les droits de l'homme , les droits individuels et la liberté sont accentués par la charte de l'ancienne Organisation de l'Unité Africaine et l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ainsi que la charte Africaine sur les droits de l'homme et des peuples.

Par ailleurs, dans différents documents, la nécessité de respecter les droits de la famille, d'assurer sa protection contre toute détresse socio-économique, d'améliorer les services de bien-être de la famille et d'intégrer la famille dans le développement effectif, de renforcer les capacités de la famille pour lui permettre de jouer un rôle significatif dans le développement durable a été soulevée.

Aussi faut – il signaler que la position commune de l'Afrique sur les enfants attire l'attention sur les problèmes de la famille et même l'adoption d'une approche holistique pour assurer la protection de la famille, sensibiliser la famille à faire face au VIH / SIDA et sans oublier d'éduquer et d'informer la famille sur son rôle vis-à-vis des enfants.

### 1.1. 3. Contexte National

Traditionnellement, la famille et la communauté jouaient un rôle central dans la vie des rwandais. Les rapports sociaux étaient basés sur la famille nucléaire et élargie ainsi que sur le voisinage, bien plus que sur les relations d'individu à individu.

Aujourd'hui, force est de constater que tous les liens sociaux ont durement souffert des drames de ces dernières années, de façon qu'il soit difficile d'avoir une image claire des mutations qui ont eu lieu dans les esprits et affectent ainsi les attitudes des individus en communauté.

On voit bien la difficulté mais aussi la nécessité que représente la reconstruction d'une identité communautaire sur de telles bases. Il faut donc une politique susceptible de fournir aux familles des services de conseils comme un moyen de réconcilier, de préserver et de protéger la famille.

Il a été constaté que la famille rwandaise a du mal à suivre et à s'adapter aux différentes mutations qui se déroulent autour d'elle. L'adaptation nécessaire aux exigences de ces mutations impose donc à notre pays de repenser son système d'éducation familiale, de réajuster sa pédagogie familiale. Il faudra sauver en effet, et à tout prix, l'équilibre des valeurs ancestrales et des apports du monde moderne grâce à un dosage prudent, une attitude de compréhension et d'acceptation d'un monde nouveau, avec des lois nouvelles.

La famille rwandaise a toujours été perçue comme un noyau de la vie, berceau de l'avenir et pilier du bonheur : c'est là que l'enfant est conçu, engendré, éduqué et transmis à la communauté pour le bien de la société. C'est dans la famille que se nouent les premières relations interpersonnelles, les occasions d'échanges, de comparaison et d'identification. Il faut donc élaborer des politiques qui visent à renforcer et à préserver la famille en tant qu'institution, et améliorer la qualité des relations familiales en tenant compte des changements qui interviennent dans le développement socio-économique.

Avec les progrès du monde moderne, les rôles des membres qui composent la famille ont changé, particulièrement en ce qui concerne la femme, qui, non seulement se voit appelée à une attitude moins passive dans ses rôles traditionnels d'épouse et de mère, mais encore est sollicitée pour tenir une fonction sociale et professionnelle qui ira sans doute en se développant. Il faut donc trouver des politiques (formules) pour établir un équilibre dans cette cohabitation que ce soit sur le plan professionnel et familial. Aussi, il est nécessaire de renforcer les capacités, les responsabilités,

l'autorité et les ressources de toute personne responsable pour lui permettre d'assumer ses responsabilités.

Le passage d'une économie de subsistance à une économie de marché a eu des conséquences sur la famille rwandaise, parce que, traditionnellement, les familles et communautés rwandaises échangeaient les biens uniquement pour leur valeur utile plutôt que pour leur valeur monétaire.

Aujourd'hui, les familles dépendent beaucoup de l'économie basée sur l'argent. Un grand nombre de famille ou leurs membres émigrent des zones rurales vers les zones urbaines tandis que d'autres quittent leurs régions d'origine pour se rendre dans d'autres régions à la recherche d'emplois et de meilleures possibilités. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités économiques et financières des familles.

## **1. 2. Orientations générales**

### **1. 2.1. Vision 2020**

La Politique Nationale de la population et de la famille cadre avec la vision 2020 qui aspire à bâtir une nation moderne, stable, digne et fière de ses valeurs fondamentales. Le pays voudrait à travers la vision 2020, avoir une population à croissance économique, raisonnable, socialement sécurisée, bien nourrie et en bonne santé, éduquée et assoiffée de formation et d'information, capable de constituer elle-même une ressource véritable pour le pays.

Ceci dit que la vision 2020 sera matérialisée par la réalisation de différentes aspirations dont celles reprises dans le document de politique étant la maîtrise de la croissance démographique, la réduction de la vulnérabilité et de façon spécifique la transformation de la société rwandaise et le renforcement du capital social sur base des valeurs culturelles nationales positives.

### **1.2.2. Constitution**

L'innovation principale de la Constitution est sans aucun doute, le fait qu'elle instaure dans la vie conjugale l'égalité juridique complète entre le mari et la femme. Les deux époux ont désormais les mêmes droits, les mêmes devoirs et les mêmes responsabilités, tant pour ce qui concerne leur personne que pour ce qui a trait à la gestion de leurs biens. C'est le sens de l'article 26 qui dispose en son alinéa 3 que « les époux ont les mêmes droits et les mêmes devoirs pendant le mariage et lors du divorce ». Une autre innovation de cette nouvelle constitution tient au fait qu'elle met en exergue la protection de l'enfant et de la mère.

### **1.2.3. Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)**

Parmi les contraintes structurelles profondes que connaît la famille rwandaise, l'une des plus graves est sa pauvreté chronique. Celle-ci a pour conséquence l'insuffisance des revenus et des moyens de production pour assurer des conditions de vie durables.

L'une des priorités de la SRP est le développement humain, incluant les actions qui influencent directement la qualité de vie des familles pauvres, à savoir la santé, la planification familiale, l'éducation, etc.

#### 1.2.4. Objectifs de Développement International

La Politique Nationale nous permettra également d'atteindre les objectifs du développement du millénaire. Nous citerons à titre d'exemple, le fait d'éradiquer la pauvreté extrême et la faim ; la réalisation de l'éducation primaire pour tous, la promotion de l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes ; la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ainsi que la protection de l'environnement.

A la lumière des stratégies de cette politique, les objectifs fixés par NEPAD seront sans doute atteints au niveau national. Le NEPAD montre que les défis les plus urgents confrontés par l'Afrique, plus particulièrement, le Rwanda, ne sont que la pauvreté et la façon dont le développement économique doit être renforcé.

La paix et la sécurité ainsi que la qualité de la gouvernance sont considérées comme des conditions préalables au développement social et économique et constituent les unes des activités prioritaires du pays cadrant avec le NEPAD.

## II. PRESENTATION DE LA FAMILLE RWANDAISE

### 2.1. Enoncé du problème

Pour dégager les problèmes de la famille rwandaise, il est important de faire une analyse critique de cette famille sur le [plan économique](#), [politique](#), [socio - culturel](#), [juridique](#), démographique ainsi que sur le plan du développement humain. C'est sur base de cette analyse qu'il sera possible d'arrêter des stratégies pour contrecarrer les grands défis auxquels la famille rwandaise fait face.

#### 2.1.1. Sur le plan économique

La pauvreté pose le plus grand défi pour la sécurité des ménages. En effet, le stress économique constaté au niveau des familles est révélateur ou déclencheur des difficultés psychologiques chez les conjoints et des problèmes relationnels entre parents et enfants. Le manque de revenus et l'insécurité qu'il engendre peuvent également avoir un impact sur la performance parentale.

Il importe de relever que la situation de pauvreté dans laquelle se trouvent les familles rwandaises a diverses manifestations : la faim et la malnutrition, la mauvaise santé, le manque ou l'insuffisance d'accès à l'éducation et aux autres services de base, le taux élevé de morbidité et de mortalité dues aux maladies, les conflits sociaux, les risques de violence, l'abus de drogues, le manque de logement décent<sup>1</sup>, la discrimination et l'exclusion sociale. Aussi, la pauvreté compte parmi les facteurs qui poussent les jeunes à la délinquance et à la prostitution créant ainsi des problèmes à leur famille. Cette pauvreté a aussi des effets particulièrement négatifs sur la structure de la famille qui se traduisent par l'augmentation du nombre d'enfants de la rue ou d'enfants séparés de leurs familles et qui sont obligés de se débrouiller eux-mêmes.

Les autres contraintes qui s'imposent à la famille rwandaise en matière économique comportent, entre autre : le taux de chômage élevé,<sup>2</sup> l'insuffisance des mécanismes de sécurité sociale, l'exode rural, l'inégalité persistante des sexes, la désintégration ou dislocation de la famille. L'intensification de l'impact du VIH/SIDA et d'autres pandémies exerce aussi une pression sans précédent sur la famille et sur les socio - économiquement productifs de la population, en particulier les cadres formés. Pour pouvoir relever efficacement tous ces défis, il faudra adopter une approche intégrée qui place la famille au centre d'un programme de développement global, visant à soutenir son intégrité.

#### 2.1.2. Sur le plan social et culturel

La famille rwandaise que l'on pouvait jadis considérer comme une valeur sûre est aujourd'hui mise en difficulté. Elle est fortement secouée. La guerre et le génocide de 1994 qu'a connu notre pays, l'attrait de la modernisation et de la mondialisation ne sont pas étrangers à ce phénomène. En effet, les massacres et le génocide ont été perpétrés entre les membres de la « famille rwandaise » provoquant la peur et la méfiance au sein même de cette communauté. De nombreux enfants sont devenus orphelins ou ont été séparés de leurs parents au cours de ces événements. La structure de la famille

---

<sup>1</sup> Le 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Rwanda d'Août 2002 montre qu'une proportion non négligeable d'habitation reste encore couverte de paille (11,5 %), surtout dans les provinces d'Umutara (32,2%), Cyangugu (16,5%), Byumba (16,3 %) Kibungo (15,3 %) et Butare (14,8 %). Ce même recensement dégage que l'habitat spontané (utujagari) représente 59,6 % de l'ensemble des unités d'habitation de la Ville de Kigali, 5,1 % pour Gisenyi, 3,6 % pour Gitarama, 3,4 pour Kigali Ngali, 3,1 % pour Butare et Ruhengeri.

<sup>2</sup> Toujours d'après les données statistiques issues du 3<sup>e</sup> recensement, 53 % des personnes interrogées se sont déclarées économiquement actives. C'est dire qu'en dehors des enfants (16,2 %) et des élèves/étudiants (25 %), le reste de la population peut être déclarée inactive ou en chômage.

nucléaire et élargie a donc été modifiée par les pertes en vies humaines, par les dissensions internes, par l'accueil d'enfants non accompagnés, par les changements de rôle dus à ces bouleversements<sup>3</sup>.

Il ressort des consultations tenues avec la population que la famille dans le Rwanda d'aujourd'hui est devenue une institution particulièrement vulnérable compte tenu des facteurs suivants :

**La polygamie :** La polygamie donne à la famille rwandaise une structure éclatée, chacune des épouses vivant généralement dans une case avec ses enfants, l'ensemble de ces cases féminines constituant une grande famille dans laquelle l'homme, époux et père, circule, dominant mais instable. Le paradoxe d'un tel système est qu'il donne à la femme une situation à la fois inférieure et indépendante. Elle n'est que l'une des épouses de son conjoint, mais elle est aussi la maîtresse de sa case et la responsable de ses enfants. Réciproquement, la position du mari est à la fois favorisée et marginalisée : chef glorieux d'un groupe vaste et multiple, l'homme ne peut contrôler dans le détail la vie d'un ménage qui n'est au fond qu'une entité abstraite, structurellement éclaté en sous-unités que sont les cases féminines.

Le phénomène de polygamie a pour corollaire une très grande instabilité des noyaux conjugaux et des taux de répudiation très élevés. La polygamie et les unions libres (mariages illégaux ou concubinage) font en général de la famille rwandaise une mauvaise cellule éducative, dotée d'un faible potentiel culturel.

**La situation des familles monoparentales (veufs/veuves) :** Plusieurs ménages en milieu rural sont dirigés par une femme, suite au veuvage ou au divorce, à la polygamie ou à l'absence du mari. Ces femmes sont seules à affronter les défis de la vie sans succès, et s'enfoncent davantage dans la misère et l'incertitude du lendemain. L'effort de les aider à améliorer leurs conditions de vie et à surmonter les difficultés doit constituer une préoccupation de tout un chacun, sinon elles risquent de sombrer dans le désespoir, ce qui pourrait engendrer des conséquences fâcheuses pour la société rwandaise toute entière. Il est important de faire remarquer que les veuves âgées ont moins de chance de se remarier que les veufs, ce qui les conduit à être isolées et bien souvent dépendantes de la bonne volonté des membres de la famille élargie ou de la charité des voisins.

**Les enfants de la rue :** C'est un phénomène réel, grave et sans cesse croissant. Ce phénomène qui était peu connu dans le pays il y a quelques années, a trouvé un milieu d'expansion à grande vitesse suite à la guerre et au génocide de 1994, de façon qu'il est devenu une réalité envahissante dans toutes les Provinces, les centres commerciaux, les marchés, les carrefours des routes, les stations de taxis, etc.<sup>4</sup> La mendicité, la faim et la misère se voient un peu partout à travers ces jeunes dont la rue a remplacé la famille. Aussi, il a été constaté que la quasi-totalité de ces enfants de la rue sont nés ou ont grandi dans des familles perturbées (divorces, répudiations, décès d'un ou de 2 parents, abandon du père, absence du père légal, remariage, polygamie etc..). A ces circonstances matrimoniales s'ajoutent très souvent d'autres facteurs défavorables : indigence des parents due à la maladie, aux infirmités, au grand nombre d'enfants à nourrir, à la perte d'emploi,...

**Les personnes âgées :** Le cas des personnes âgées constitue également une préoccupation pour la promotion de la famille rwandaise. On sait que ces personnes âgées ont un important rôle à jouer en tant que personnes chargées de transmettre les valeurs traditionnelles et la sagesse. Les connaissances qu'elles possèdent sont essentielles au développement des stratégies permettant à la

---

<sup>3</sup> La guerre et le génocide de 1994 ont laissé 85.000 ménages dirigés par les enfants, 34 % dirigés par les femmes dont 21 % sont des veuves. (Source : PNRP p. 11)

<sup>4</sup> Leur nombre est aujourd'hui estimé à 7.000 (source : MINALOC, Politique Nationale pour les orphelins et les autres enfants vulnérables 2003, p. 29)

communauté d'opérer des changements. Or, le fait qu'elles soient confinées à la maison, oubliées ou incapables d'accéder aux autres membres de la famille, ne favorise pas la symbiose souhaitée. En outre, l'anéantissement des structures sociales peut causer la perte du soutien familial et communautaire et la disparition du respect envers les personnes âgées engendrée par la désintégration des valeurs sociales et culturelles. Dans les cas extrêmes, ceci peut conduire à l'abandon.

**Les enfants non accompagnés :** Cette catégorie comprend les orphelins et les enfants séparés de leur familles qui vivent dans les centres, dans les familles d'accueil et dans les ménages ou groupes d'enfants dirigés par un mineur et sans une personne adulte pour s'occuper d'eux (enfants chefs de ménage).

**Les personnes handicapées :** Près de 5 % de la population rwandaise souffre d'un handicap majeur. Les personnes ayant un handicap physique (membres inférieurs ou supérieurs) sont de loin plus nombreuses que les autres. Grâce au 3<sup>e</sup> recensement général de la population et de l'habitat du Rwanda (Août 2002), il est actuellement possible de savoir où se trouvent les personnes souffrant d'un handicap spécifique afin de mieux diriger des interventions ciblées, préventives ou curatives. Il faut relever que ces personnes handicapées souffrent de leur incapacité à être autonomes. Les méandres de leur histoire et leur dépendance affective, psychologique, et relationnelle les obligent à compter sur des aides qu'une famille autre que la leur paraît disposer à leur apporter. C'est pourquoi la Politique Nationale de Promotion de la Famille devra impérativement les prendre considération.

**Perte des valeurs traditionnelles :** La solidarité entre les membres de la famille, le patriotisme, la bravoure, l'intégrité et l'honnêteté, le respect et la dignité, la tolérance et l'hospitalité, la culture de la paix, l'amour du travail, l'habitude du respect, la bonne tenue, la courtoisie, l'attachement inviolable aux traditions ancestrales, le dévouement au groupe allant jusqu'à l'abnégation et au sacrifice, l'affection fraternelle s'étendant à celle du pacte du sang, ... Toutes ces valeurs sont aujourd'hui en perte de vitesse. Or, il a été démontré qu'un peuple qui ne puise pas sa force et ses références dans le passé de sa culture est voué à la disparition. C'est pourquoi les Rwandais doivent s'inspirer du comportement de leurs ancêtres tout en s'adaptant aux conditions actuelles, sans se laisser écraser par la conscience de la supériorité des autres. Ils doivent avoir des ambitions propres et salvatrices.

**La violence domestique ou conjugale:** Ce phénomène contribue à la mise en péril de la solidarité familiale traditionnelle. Bien qu'il ne soit pas l'apanage de notre seul pays, il y prend des proportions alarmantes non seulement en ce qu'il viole l'intégrité physique et morale des victimes, mais aussi et surtout parce qu'il a un impact négatif sur le l'épanouissement social voire même économique de la famille rwandaise. Il est urgent d'arrêter des mécanismes et des stratégies pour stopper ce phénomène qui affecte dangereusement et dans le plus grand silence la sécurité de la femme dans sa vie conjugale.

**La délinquance juvénile :** Ce phénomène mérite aussi une attention particulière et une étude approfondie parce qu'il prend des proportions inquiétantes surtout dans la Capitale et dans les grandes villes.

### 2.1.3. Sur le plan politique

La Politique Nationale de Promotion de la Famille intervient dans un contexte politique très favorable car après une transition qui a duré près de 10 ans, le pays vient de tourner une nouvelle page de son histoire par la Promulgation de la nouvelle Constitution et la mise en place des Institutions démocratiquement élues. Même si tout semble être réuni pour l'exécution de cette politique, il ne

faudra pas oublier que l'idéologie divisionniste et génocidaire savamment exploitée par le Pouvoir colonial et les Régimes qui l'ont suivis a profondément déformé les structures sociales et les valeurs positives alors adaptées à la société rwandaise.

#### 2.1.4. Sur le plan juridique

Le texte de la Constitution promulguée le 4 Juin 2003 proclame en son article 27 que « La famille, base naturelle de la société rwandaise, est protégée par l'Etat. Les deux parents ont le droit et le devoir d'éduquer leurs enfants ».

L'Etat met en place une législation et des institutions appropriées pour la protection de la famille, de l'enfant et de la mère en particulier, en vue de son épanouissement ».

Mais cette disposition constitutionnelle n'est pas encore entièrement respectée car on constate encore des écarts de comportement ou de conduite dans la famille ; des cas de violence sont régulièrement signalés, notamment à l'égard des femmes et des enfants.

Il existe encore certaines pratiques discriminatoires à l'égard des membres de la famille, un vide juridique et des dispositions légales inadaptées dans quelques domaines de la vie familiale.

#### 2.1.5. Sur le plan démographique et environnemental

Le Rwanda reste un des pays les plus densément peuplés avec plus de 321 habitants par km<sup>2</sup><sup>5</sup> et un rythme d'accroissement de la population extrêmement élevé. Le taux de fécondité (fertilité) qui avait baissé suite aux succès des campagnes de planning familial des années 1980-90, est de nouveau en hausse. Ce phénomène peut être partiellement expliqué par la volonté des familles ayant perdu des enfants pendant les événements de 1994 de se reconstituer. Etant donné ce taux de fertilité très élevé, le taux d'accroissement de la population est aujourd'hui à 2,9 l'an. Sur cette base des projections ont été faites pour estimer l'évolution de la population sur les 20 prochaines années. L'hypothèse moyenne prévoit que la population passerait à ± 13 millions d'individus d'ici à 2020.

#### 2.1.6. Sur le plan du développement humain

##### • L'éducation

Malgré les progrès considérables réalisés au cours de dernières années en matière d'éducation, l'inégalité des chances entre les membres qui composent la famille pose encore des problèmes multiples et complexes. Ces problèmes sont essentiellement dus à la survivance des préjugés qui privilégient l'éducation des garçons par rapport à celle des filles et à l'insuffisance des ressources matérielles et humaines dont l'enseignement classique dispose.

S'agissant précisément des préjugés, on continue d'assister dans plusieurs familles à une éducation sexiste avec laquelle la petite fille est éduquée à la soumission et la discrétion alors que le garçon est éduqué comme le futur « patron » qui doit s'affirmer et affirmer sa personnalité.

Au delà de ces considérations, il faut faire remarquer que la famille rwandaise connaît un taux d'alphabétisation qui n'est pas très élevé : les données issues du 3<sup>e</sup> recensement général de la population et de l'habitat d'Août 2002 montrent que sur l'ensemble de la population 48,5 % de sexe féminin contre 54,9 de sexe masculin savent lire et écrire. En d'autres termes, 41,4 % de femmes

---

<sup>5</sup> Le recensement général de la population et de l'habitat effectuée en Août 2002 a montré que la population totale s'élève 8.128.553 pour une superficie de 26.338 km<sup>2</sup> dont 3.879.448 hommes et 4.249.105 femmes.

contre 34,4 d'hommes ne savent ni lire ni écrire. C'est dire que la situation d'alphabétisation est meilleure chez les hommes que chez les femmes. A l'école primaire, différentes études ont mis en relief les taux de redoublement et d'abandon élevés des filles ainsi que leur performance limitée comparée aux garçons. Le taux d'abandon scolaire des filles est estimé à 15,2 % comparé à 7,9 % chez les garçons<sup>6</sup>.

#### • La santé

Les maladies telles que le paludisme, le VIH/SIDA et d'autres maladies contagieuses connexes ont un impact certain sur la structure démographique de la famille<sup>7</sup>. Les cas de traumatisme physique, psychologique et sociaux sont aussi nombreux suite au génocide de 1994. Cette situation hypothèque lourdement le bien-être de la famille rwandaise. Aussi, l'espérance de vie peu élevée et la perte de revenu des ménages ont considérablement augmenté la pauvreté au niveau de la famille qui doit supporter un poids supplémentaire de soins et de soutien pour les personnes malades en phase terminale.

## 2.2. Contraintes et potentialités

### 2.2.1. Contraintes

Les contraintes ci-après font partie des plus importantes :

1. Pauvreté extrême pour la plupart des Rwandais (plus de 60 % vivent en dessous du seuil de la pauvreté) ;
2. Les conséquences du génocide ont négativement affecté les relations au sein et entre des familles rwandaises. La législation en vigueur n'offre pas de cadre suffisant pour renforcer la famille et certaines lois défavorisent certains membres de la famille. Il y a aussi l'absence d'institutions à tous les niveaux chargées de suivre de près les problèmes que connaissent les familles.

### 2.2.2. Potentialités

Malgré les contraintes et les défis relevés tout au long de ce document, notre pays offre des opportunités non négligeables pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Promotion de la Famille. Il s'agit de :

- Différents programmes centrés sur la réduction de la pauvreté ;
- Politique de décentralisation et de bonne gouvernance qui a déjà pris une vitesse de croisière au niveau des Districts, Secteurs et Cellules ;
- Volonté politique à tous les niveaux pour promouvoir le bien-être de la famille et des valeurs positives de notre culture ;
- Détermination et implication des ONG et de la Société Civile dans les questions relatives à la promotion de la famille
- Existence d'une constitution et autres textes de lois favorables à la promotion et à la protection de la famille.

---

<sup>6</sup> MIGEPROFE, La politique Nationale du Genre, Kigali, 2003 ; p.6

<sup>7</sup> Selon le rapport du MINISANTE de 1998, le paludisme est la principale cause périodique de maladie et plus de 31 % de décès sont due à cette maladie. La prévalence du VIH/SIDA est estimée à 11,9 % au niveau national et de 10,8 % en milieu rural.

### **III. VISION, MISSION, OBJECTIFS ET STRATEGIES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA FAMILLE**

#### **3.1. Vision de la Politique Nationale de Promotion de la Famille**

La principale vision de cette politique est d'améliorer le bien-être de la population entière par le changement des conditions socio-économiques, conduisant ainsi à la promotion du bien-être de la famille, de la parité du genre tout en attachant une attention sur le bien-être et la protection des enfants.

De cette façon, la famille rwandaise pourra prospérer et vivre de façon harmonieuse tout en servant de base solide pour l'avenir.

#### **3.2. Mission de la Politique Nationale de Promotion de la Famille**

La Politique Nationale de Promotion de la Famille aura comme mission primordiale de promouvoir la famille rwandaise en tant que base naturelle et culturelle de notre société.

#### **3.3. Objectifs de la Politique Nationale de Promotion de la Famille**

##### **3.3.1. Objectif général**

L'objectif général de la Politique Nationale de Promotion de la Famille est de tracer un cadre pour la mise en œuvre et le suivi des programmes pour assurer la protection et le soutien de la famille afin de lui permettre de jouer son rôle vital de manière plus efficace dans le processus de développement du pays.

##### **3.3.2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de la Politique Nationale de Promotion de la Famille sont axés sur les questions jugées prioritaires dans la mesure où leur résolution contribuera à améliorer la qualité de la vie des familles. Il s'agit des questions suivantes :

- Le renforcement des relations familiales ;
- La sauvegarde de la culture et des valeurs traditionnelles non obsolètes ;
- La paix, la démocratie et la sécurité dans la famille ;
- La protection de l'enfant ;
- La protection des groupes vulnérables ;
- La promotion de l'éducation familiale ;
- Le renforcement des capacités économiques et financières des familles.

##### **a) Le renforcement des relations familiales**

- Consolider les relations au sein de la famille et encourager tous ses membres à participer dans la gestion des affaires familiales en évitant la paresse et l'oisiveté.
- Impliquer la communauté dans son ensemble pour la sensibiliser au rôle positif que la famille doit jouer dans la société.
- Promouvoir le sens du devoir et de la responsabilité entre tous les membres de la famille.
- Promouvoir le dialogue entre les membres de la famille sur les questions relatives à la famille et celles affectant la société et les inciter à une bonne cohabitation avec le voisinage.

- Planifier le travail domestique et encourager les membres de la famille à y participer collectivement.

#### **b) La sauvegarde de la culture et des valeurs traditionnelles non obsolètes**

- Responsabiliser les parents, les informer sur le rôle qu'ils doivent jouer auprès de leurs enfants en matière de transmission des valeurs positives de notre culture.
- Faire de la famille une institution sociale fondamentale par laquelle circulent la morale et les valeurs liées à l'ordre familial.

#### **c) La paix, la démocratie et la sécurité dans la famille**

- Promouvoir la culture de la paix et un bon climat d'entente dans la famille. Combattre l'abus des drogues, de l'alcool et d'autres stupéfiants qui détruisent la vie des membres de la famille
- Promouvoir les droits humains et l'éducation civique (connaissance et amour de la patrie) au sein des membres de la famille pour éradiquer définitivement l'idéologie génocidaire et les autres courants divisionnistes ;
- Inciter les membres de la famille ayant atteint l'âge de la majorité à participer activement aux élections locales et nationales (soit pour élire, soit pour se porter candidat) et jouer un rôle dans les programmes établis par les instances de base.

#### **d) La protection de l'enfant**

- Définir la place de l'enfant dans la famille et la société rwandaise et planifier des stratégies et programmes d'actions relatifs à sa protection ;
- Responsabiliser les parents à l'éducation et à l'encadrement social de leurs enfants ;
- Eduquer l'enfant à mieux assumer son propre avenir dans la société.

#### **e) La protection des groupes vulnérables**

- Promouvoir des programmes de sécurité sociale pour venir en aide aux membres des familles souffrant des maladies chroniques et incurables, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux familles démunies.
- Elaborer des stratégies propres à résoudre les problèmes des familles se trouvant dans des situations vulnérables et de crise (familles dirigées par les enfants, familles monoparentales,...).

#### **f) La promotion de l'éducation familiale**

- Supprimer toutes les barrières socio- culturelles et économiques pour qu'une éducation de qualité soit accessible à tous les membres de la famille en ce qui concerne notamment la propreté, l'hygiène, le planning familial, la santé de la reproduction, le VIH/SIDA, la gestion des ressources ménagères, les technologies appropriées.
- Promouvoir l'alphabétisation de l'adulte et la participation communautaire à l'éducation.
- Promouvoir la participation des parents aux questions relatives à l'éducation de leurs enfants.

#### **g) Le renforcement des capacités économiques et financières des familles**

- Valoriser l'économie domestique par l'exploitation rationnelle des ressources disponibles et l'utilisation des méthodes modernes de production ;
- Etablir les équilibres fondamentaux tant sur le plan économique que sur le plan macro-économique ;
- Développer l'esprit d'épargne et faciliter aux membres de la famille l'accès aux crédits ;
- Combattre l'esprit de dépendance et d'oisiveté ;
- Promouvoir l'esprit associatif et développer les groupements coopératifs ;
- Moderniser l'artisanat et élargir les marchés des produits artisanaux.

### 3.4. Stratégies de la Politique Nationale de la Promotion de la Famille

Les stratégies développées ci-dessous tiennent compte également des questions et défis qui se posent à la famille rwandaise et des grandes orientations (objectifs stratégiques) qu'il faut se fixer pour y trouver des solutions durables.

#### 3. 4.1. Renforcement des relations familiales

##### a) Questions et défis :

Aujourd'hui, la société rwandaise connaît l'émergence des familles nucléaires caractérisées par l'individualisme ayant comme conséquence la disparition de la vie communautaire. Aussi, la structure de la famille et les différents rôles de ses membres sont affectés par les changements qui interviennent dans le développement socio-économique. Par ailleurs, le manque de communication et l'absence de dialogue et d'échanges de vues entre les membres de la famille ainsi que l'infidélité ont contribué à l'éclatement de la cellule familiale. Ceci se remarque à travers la prolifération de la polygamie, des relations hors mariage (concubinage) et la prostitution. Les maris ne sont que très rarement dans leur maison conjugale. Les femmes et les enfants légitimes sont traumatisés par cette pratique des « relations hors -mariage » car la philosophie même de ces relations est le mensonge à son conjoint. Dans ces conditions, la situation matrimoniale des femmes légitimes est très fragile, instable et irrégulière. Le cas des femmes vivant en cohabitation (les couples dont les 2 conjoints n'ont jamais eu de mariage précédent, ni civil, ni religieux) doivent également et malgré tout nous interpeller. En effet , comment peut-on tolérer qu'une femme soit « chassée » ou délaissée par un homme qui cohabitait parfois depuis de longues années durant avec elle et qui, souvent, lui laisse en charge les enfants issus de cette union ?

##### b) Stratégies :

- Redéfinir la famille dans toutes ses composantes ainsi que les droits et devoirs de ses membres les uns envers les autres afin d'améliorer la qualité des relations familiales.
- Définir des programmes concrets visant à renforcer la cohésion de la famille.

##### c) Actions à mener :

- Elaborer ou réviser des lois visant à renforcer et à préserver la famille en tant qu'institution ;
- Mettre en œuvre des instruments juridiques nationaux et internationaux pour consolider l'égalité des sexes dans la famille et assurer la protection de l'enfant ;
- Favoriser un dialogue permanent et constructif entre parents d'une part et entre parents et enfants d'autre part ;
- Traduire et diffuser l'information juridique en rapport avec les droits, devoirs et responsabilités des membres de la famille dans toutes les couches de la population ;
- Sensibiliser les acteurs de la justice pour qu'ils appliquent scrupuleusement les dispositions pénales relatives à l'adultère ;
- Examiner avec une attention particulière les problèmes liés à la polygamie et au concubinage et proposer des solutions pratiques et légales pour y mettre fin ;
- Mettre en œuvre un programme de formation des couples pour un partage équitable des responsabilités en faveur de leurs ménages (institution du conseiller conjugal) ;
- Promouvoir le respect mutuel, la tolérance et la coopération au sein de la famille.

### 3.4.2. Sauvegarde de la culture et des valeurs traditionnelles positives

#### a) Questions et défis:

Depuis l'entrée au Rwanda des valeurs nouvelles soutenues par les moyens importants répandus par le colonisateur craint et écouté, les rwandais ont progressivement perdu ce qui a toujours fait la force du rwandais, ce qui lui a toujours permis de survivre malgré les aléas de l'histoire. En effet, avant l'arrivée du colonisateur, la société rwandaise était une société équilibrée où chacun avait sa place, où le sens de la famille était réel ainsi que la solidarité, l'enfant y avait une place de choix, le chef commandait, entouré des sages qui équilibraient le cas échéant ses décisions. Aujourd'hui nous avons le regret de constater qu'il y a un rejet presque systématique de toutes ces valeurs.

Et pourtant, la culture rwandaise contient des éléments hautement appréciables qui, codifiés et adaptés sont capables de donner à notre pays une physionomie sociale autonome, attrayante et conforme à la nature du Rwanda.

Le problème qui se pose cruellement aujourd'hui est celui de savoir si nous, les Rwandais, tout en ayant pleine conscience de toutes ces réalités, avons vraiment conscience de nos capacités de les utiliser pour réaliser le développement souhaité. Il faut se convaincre que les pratiques de nos ancêtres, en ce qu'elles ont de positif, sont des piliers du développement de notre pays.

En avoir conscience, les connaître profondément et les adapter à la situation actuelle, constituera ainsi un pas sûr effectué dans la direction du développement véritable et adapté à notre famille.

De plus, la connaissance de ces valeurs positives constituera un gage réel contre les errements qui menacent notre société. Il faut en cela que la famille rwandaise sache pleinement d'où elle part, ce qu'elle veut et comment utiliser ce qu'elle acquiert.

#### b) Stratégies :

- Revaloriser les valeurs positives par une éducation saine et une politique redonnant les sens des responsabilités vis-à-vis de la culture et de la tradition rwandaise.
- Faciliter les parents à mieux exercer leurs responsabilités parentales dans l'encadrement social de leurs enfants.

#### c) Actions à mener :

- Inventorier les valeurs socio-culturelles liées à l'institution familiale, les promouvoir par le biais de leur intégration dans les programmes scolaires et dans l'éducation populaire.
- Créer des associations (clubs de jeunes et adolescents) pour les protéger contre les maux de la société et les éduquer sur les valeurs positives de la famille.
- Promouvoir le dialogue entre les membres de la famille sur les questions relatives à la famille et celles affectant la société.
- Organiser des programmes d'information (télévision, radio, brochures.....) sur les aspects positifs et négatifs de la culture rwandaise auxquels les familles font face afin d'éviter tout dérapage.
- Adapter notre législation aux changements profonds que connaît la famille rwandaise.

### 3.4.3. Paix, démocratie et sécurité dans la famille

#### a) Questions et défis :

Nous constatons que la famille d'aujourd'hui éclate progressivement. Le cas des femmes qui sont victimes des sévices sexuelles, de mariage précoce, de l'inceste, des violences domestiques et du viol apparaît comme un phénomène largement répandu bien que le manque de données empêche d'établir si

il augmente ou pas. De toutes les façons il contribue à la mise en péril de la solidarité et sécurité familiale traditionnelle. Cette situation provient en partie de certaines pratiques culturelles qui font de la violence dans la famille une forme de la vie sociale. C'est dans le même ordre d'idées que les femmes et les filles se sont vues longtemps refuser le droit aux avantages familiaux tels que l'héritage et la succession. En outre, le silence qui entoure ces formes de violence, le manque de repères sociaux, le changement des mentalités, la non- disponibilité des parents qui travaillent la journée et étudient le soir se conjuguent pour affaiblir les relations parents et enfants, ce qui ouvre la voie à toutes sortes d'abus de la part des domestiques.

#### b) Stratégies :

- Garantir et maintenir les droits et les privilèges de la famille et de ses membres ;
- Préserver et promouvoir la culture de responsabilité, d'esprit de conciliation et de respect mutuel et de complémentarité au sein de la famille ;
- Permettre aux membres de la famille de jouir des bienfaits de la décentralisation et de la bonne gouvernance.

#### c) Actions à mener :

- Créer des centres d'écoute et d'orientation pour les personnes victimes des violences familiales qui opèrent selon les principes du respect, de la dignité humaine, de la justice et de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Faciliter l'accès à l'information sur les législations relatives aux droits de l'homme ;
- Faire accélérer les jugements des auteurs de violences familiales en l'occurrence les violences basées sur le genre ;
- Lancer des programmes de réadaptation rapide en faveur des victimes de la violence basée sur le sexe, des enfants, des toxicomanes, des criminels et des délinquants ;
- Renforcer les mécanismes traditionnels de règlement des conflits et des disputes en impliquant les familles (en particulier les femmes et les personnes âgées) dans la médiation et le règlement des différends au niveau local afin qu'ils ne se transforment pas en crises graves ;
- Intensifier la sensibilisation de la population sur les méfaits et les conséquences de l'idéologie génocidaire et les autres formes de division sur l'épanouissement de la famille rwandaise.
- Renforcer l'esprit patriotique par l'organisation d'un dialogue ouvert à tous les membres de la famille pour échanger des idées et des informations sur les préoccupations majeures en vue de proposer des voies de solution;
- Informer les membres de la famille des décisions des autorités administratives à tous les échelons ;
- Sensibiliser les membres de la famille au respect du bien commun et à la notion de suprématie de l'intérêt général.

### 3.4.4. Protection de l'enfant

#### a) Questions et défis :

L'enfant occupe une place centrale dans la famille rwandaise car étant considéré comme un don de Dieu. Pourtant, cet enfant qui réchauffe le foyer est confronté à des problèmes multiformes :

- Mortalité élevée en bas âge ;
- Fréquence des maladies ;
- Pauvreté des parents (enfants des mères célibataires, enfants des prostituées, enfants des détenues, enfants des sidéens, enfants de la rue, ...)
- Enfants orphelins et chefs de ménages ;
- La scolarisation qui n'atteint pas tous les enfants.

Les parents ont besoin d'être interpellés pour jouer leur rôle d'éducateurs, d'accompagnateurs et de facilitateurs de la scolarisation de leur progéniture. Ils doivent leur apprendre un savoir faire conforme à leur vision du monde.

A cela s'ajoute :

- La perte de l'autorité parentale du fait de l'absence ou du manquement aux devoirs parentaux vis-à-vis des enfants ;
- L'indisponibilité des parents (physique et morale) pour s'occuper réellement et efficacement de leurs enfants même s'ils en ont la conscience et les connaissances : donc peu de temps est consacré aux enfants ;
- La garde des enfants confiée à des personnes (domestiques) peu engagées, peu disponibles moralement, inexpérimentées ou peu recommandables, ce qui pose le problème de modèle d'identification pour les enfants.

**b) Stratégies :**

- Informer, sensibiliser, former les parents à mieux exercer leur responsabilité parentale ;
- Sensibiliser la population sur les besoins et les droits particuliers des enfants ;

**c) Actions à mener :**

- Encourager la mise en place d'une politique nationale d'éducation qui prend en compte le développement de la petite enfance (création des crèches, garderies, écoles maternelles).
- Promouvoir la formation et l'encadrement des domestiques en matière d'exécution de travaux ménagers et l'entretien des jeunes enfants en l'absence des parents ;
- Elaborer des politiques de prévention contre les crimes chez les jeunes et les adolescents.

### 3.4.5. Protection des groupes vulnérables

**a) Questions et défis :**

Un nombre important de personnes souffre d'handicaps sévères. La diversité des formes d'handicap appelle une diversification des formes de prise en charge- Plusieurs actions doivent donc être menées pour soutenir les groupes vulnérables. Cela dit, le développement du capital social, par des activités générées par les communautés, est important afin de faire naître un sentiment de solidarité en faveur des groupes vulnérables dont on distingue plusieurs catégories :

1. Enfants en situations difficiles : enfants chefs de ménage, enfant de la rue, enfants travailleurs et enfants soldats ;
2. Rescapés du génocide: gravement blessés, amputés, rendus aveugles ou sourds et orphelins ;
3. Femmes : veuves, femmes de détenus, femmes enceintes, femmes et filles violées ;
4. Handicapés : mentaux, physiques ;
5. Victimes du SIDA : infectés et affectés ;
6. Pauvres : indigents, très pauvres, pauvres qui se débrouillent ;
7. Personnes âgées : sans famille ni patrimoine et retraités.

**b) Stratégies :**

- Permettre aux membres de la famille les plus défavorisés et les plus vulnérables de jouir de leurs droits et assurer leur bien-être ;
- Promouvoir le respect mutuel, la solidarité traditionnelle, la tolérance et la coopération au sein de la famille en ce qui concerne la prise en charge des groupes vulnérables.

**c) Actions à mener :**

- Mettre en place une structure appropriée pour permettre aux personnes âgées de jouer leur rôle en tant qu'acteurs d'éducation, de communication et de leadership au sein de leurs familles et de leur communauté (exercer des compétences en matière de résolution de conflits...), ce qui leur permettra de faire face aux chocs qu'ils subissent (désespoir et survie) ;
- Proposer des mesures concrètes visant l'épanouissement psychosocial et la réintégration socio-économique des groupes vulnérables.

**3.4.6. Promotion de l'éducation familiale****a) Questions et défis :**

Le rôle des parents est capital dans l'éducation des enfants, dans la construction des repères et dans la transmission des valeurs qui leur sont indispensables. Ce rôle est difficile à tenir en particulier lorsqu'il se conjugue avec des difficultés d'ordre financier, social et personnel. Il s'avère aussi nécessaire pour les adultes et les parents de se former pour mieux assumer leur rôle d'éducateurs modernes sachant conserver certaines valeurs traditionnelles indéniables et intégrer le modernisme.

Comme la responsabilité éducative n'est pas l'exclusive du père, de la mère ou de l'enseignant, mais qu'elle doit revenir bien aux trois (le rôle de la maman demeurant primordial dans la petite enfance), cette éducation doit se développer dans l'entente et dans la confiance : confiance et entente entre parents et enfants ; entre parents eux-mêmes ; entre parents et enseignants et entre enseignants et enfants .

**b) Stratégies :**

- Affirmer le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants ;
- Assurer l'apprentissage et l'amélioration des compétences professionnelles continues en faveur des adultes ;
- Développer le concept de parenté responsable.

**c) Actions à mener :**

- Permettre aux familles d'affronter les conflits causés principalement par le manque de communication entre les membres de la famille ;
- Permettre à la famille nucléaire d'être le cadre propice et privilégié de transmission des valeurs traditionnelles positives ;
- Créer des « foyers sociaux » ou des « écoles ménagères » pour former les parents ou les futurs parents (adolescents) à mieux assumer leur rôle d'éducateurs ;
- Proposer des programmes visant à alléger les tâches familiales afin de libérer les membres de la famille entre autres les femmes et les enfants: Les femmes pour qu'elles se consacrent aux

activités éducatives, les enfants, surtout les filles pour qu'elles aient le temps de se consacrer aux études ;

- Promouvoir les programmes réalistes de mobilisations et d'éducation populaire par le biais des médias et autres canaux de communication.
- Eliminer les pratiques traditionnelles et culturelles néfastes tels que le mariage précoce et forcé, le harcèlement sexuel, la polygamie, le concubinage, l'inceste, le viol, etc.
- Promouvoir l'éducation des adolescents en mettant un accent particulier sur le planning familial, la santé de la reproduction, les technologies appropriées, la gestion des ressources ménagères et la planification des tâches.
- Apprendre aux enfants à veiller à l'utilisation rationnelle du patrimoine familial et à effectuer certains travaux ménagers en rapport avec leur âge et sans aucune discrimination ;
- Assainir et sécuriser le milieu familial (éviter les accidents et autres dangers).

### 3.4.7. Renforcement des capacités économiques et financières des familles

#### a) Questions et défis

Bien que différents rapports sur l'évolution de l'économie nationale indiquent une croissance dans plusieurs secteurs d'activités, on remarque cependant une insuffisance de la production au niveau des familles, un déficit alimentaire chronique, la baisse conséquente des revenus, ce qui entraîne la faiblesse du pouvoir d'achat des familles. Hormis la pauvreté, on observe également un phénomène de chômage déguisé en milieu rural.

#### b) Stratégies

- Faire de la famille le pilier du développement économique réel, durable et intégral;
- Diversifier et valoriser les activités des unités de transformation;
- Développer les initiatives des membres de la famille pour créer des emplois non- agricoles;
- Contrôler et maîtriser le phénomène de l'exode rural.

#### c) Actions à mener

- Multiplier les pôles de développement en milieu rural ;
- Mettre en place des centres de formation professionnelle ;
- Accroître et maintenir la qualité des produits par l'utilisation des techniques modernes de production et de conservation ;
- Veiller à ce que les prix soient à la fois compétitifs, abordables et rémunérateurs et chercher les marchés au niveau local, national et international ;
- Offrir une rémunération attractive et incitative en relevant le salaire minimum.

## **IV. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA FAMILLE**

### **4.1. Acteurs d'exécution de la Politique Nationale de Promotion de la Famille**

La mise en œuvre de cette Politique Nationale de Promotion de la Famille sera l'affaire de tous les Rwandais. Du côté du Gouvernement et des autres Institutions, nous pensons que les rôles et les responsabilités seront partagés en fonction des missions assignées à chaque service. Dans tous les cas, les responsables à tous les niveaux doivent considérer que les stratégies définies en matière de promotion de la famille doivent figurer dans leurs priorités et se sentir concernés par l'exécution de l'ensemble de cette politique.

#### **4.1.1. Ministère ayant en charge la famille**

Ce Ministère devra s'occuper de l'élaboration des politiques et programmes appropriés en faveur de la famille et de l'intégrité de ses membres. Il interviendra dans mise en place d'un système de gestion de l'information afin de centraliser toutes les questions qui affectent la famille rwandaise. Il devra également veiller à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion de la Famille et assurer la coordination, le suivi et l'évaluation.

#### **4.1.2. Ministère ayant en charge les Finances et la Planification Economique**

Le rôle de ce Ministère est de réorganiser les structures économiques qui ne répondent plus aux besoins de la famille afin d'arriver à la sécurité alimentaire des ménages. Il devra promouvoir l'idée de solidarité rwandaise (UBUDEHE) entre les différents groupes de familles et parties prenantes pour lutter contre la pauvreté

#### **4.1.3. Ministère ayant en charge l'Agriculture et l'Elevage**

Ce Ministère jouera le rôle de moderniser progressivement les méthodes traditionnelles de culture par l'introduction de nouvelles techniques à rentabilité plus élevée. En collaboration avec d'autres institutions, il mettra en place un système d'alerte rapide pour déceler les causes potentielles du déficit alimentaire.

#### **4.1.4. Ministère ayant en charge la Santé**

En sa qualité de Ministère chargé de la santé, il jouera le rôle de fournir aux membres infectés et affectés par le VIH/SIDA les soins et d'appui dont ils ont besoin et accroître leur accès aux soins, à l'appui et au traitement. Il devra dispenser l'éducation sanitaire aux familles et encourager la mise en place et le renforcement des mutuelles de santé à travers tous les Districts du pays.

#### **4.1.5. Ministère ayant en charge l'Environnement**

Dans le cadre de la Politique Nationale de la Promotion de la Famille, le rôle dudit Ministère est de promouvoir la mise en place des mécanismes institutionnels pour assurer un environnement viable aux familles. Il devra aussi impliquer les familles et les communautés dans la planification, l'installation et la gestion des systèmes de distribution d'eau par le renforcement des Régies Associatives.

#### **4.1.6. Le Ministère ayant en charge l'Administration Locale, Bonne Gouvernance, Développement Communautaire et Affaires Sociales**

Dans le cadre de la Politique Nationale de la Promotion de la Famille ce Ministère jouera un rôle crucial dans la facilitation et coordination de l'intégration de la promotion de la famille dans les programmes et plan d'actions des Provinces et Districts.

A la lumière de la nouvelle structure adoptée dans l'administration locale, le service chargé de la promotion de la famille aura comme tâche de superviser et faciliter la mise en place de la politique nationale de la promotion de la famille au niveau des entités administratives décentralisées. Ce Ministère devrait prendre de mesures nécessaires pour la protection et l'assistance aux groupes se trouvant en situation socio-économique à risque.

#### **4.1.7. Le Ministère ayant en charge la Culture**

En collaboration avec le Ministère ayant en charge la Famille, ce Ministère devrait s'occuper des actions prévues dans cette politique en rapport avec la revalorisation des valeurs rwandaises positives.

#### **4.1.8. Le Ministère ayant en charge l'Education**

En étroite collaboration avec le Ministère chargé de la Promotion de la Famille et du Genre, le Ministère chargé de l'Education Nationale interviendra surtout dans les domaines de la formation professionnelle, de l'alphabétisation fonctionnelle, de la promotion de la culture au sein de la famille, ainsi que dans l'organisation, le fonctionnement et le développement des crèches.

#### **4.1.9. Ministère ayant en charge la Justice**

Le principal rôle de ce Ministère sera la confection, la mise à jour et l'harmonisation de la législation relative à la famille pour offrir aux membres de la famille un cadre propice à l'exercice de leurs droits élémentaires.

#### **4.1.10. Autres Ministères**

Ces Ministères sont appelés à intégrer dans leurs programmes et stratégies sectorielles les activités ayant trait à la promotion de la famille. Ils sont invités à participer à la formulation des programmes en faveur de la famille, suivre et coordonner leur mise en œuvre.

#### **4.1.11. Entités ou Structures Administratives Décentralisées (Provinces, Districts, Secteurs et Cellules)**

Leur rôle ne se limitera pas à la vulgarisation de la Politique Nationale de Promotion de la famille au sein de la population, mais elles devront créer un forum pour discuter et suivre la mise en œuvre de la Politique nationale de promotion de la famille. au sein de chaque district, secteur et cellule.

#### **4.1.12. Organisations de la Société Civile**

Ces Organisation défendront les droits de la famille et insister sur la nécessité de résoudre ses problèmes. Elles formeront un partenariat avec l'Etat et le secteur privé pour mener des actions en vue d'assurer de meilleures conditions de vie et de bien-être de la famille. Elles devront participer à la formulation des programmes en faveur de la famille et suivre leur mise en œuvre.

#### **4.1.13. Membres de la famille**

Les membres de la famille s'imprégneront du contenu de la Politique Nationale de Promotion de la Famille en renforçant le sentiment d'appartenir à une même nation, tout en développant chez eux l'esprit d'auto-responsabilisation dans tous les domaines. Ils joueront le rôle d'assurer une bonne gestion du budget familial pour couvrir les dépenses de consommation courantes.

#### **4.1.14. Les Organisations Internationales et les Bailleurs de Fonds**

Etant donné que le pays ne dispose pas de tous les moyens matériels et financiers requis pour la réalisation de tous les programmes et projets relatifs à la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Promotion de la Famille; cette politique devra être soumise aux Bailleurs de Fonds.

#### **4.2. Suivi et évaluation**

Le suivi et l'évaluation de cette politique seront assurés par le Ministère ayant la promotion de la famille dans ses attributions à travers les indicateurs contenus dans le tableau ci-dessous. Dans ce cadre, une évaluation périodique de différentes activités sera effectuée suivant les mécanismes de contrôle participatif impliquant tous les partenaires. De façon plus concrète ce ministère devra mettre en place des mécanismes de supervision et de contrôle des programmes qui seront lancés au niveau national ou provincial pour évaluer les progrès réalisés.

Aussi, tous les Ministères et Institutions concernés seront invités à conjuguer leurs efforts et à travailler ensemble afin qu'aucun aspect de la Politique Nationale de Promotion de la Famille ne soit négligé ou omis. A ce titre, ils devront mettre au point des systèmes de gestion de l'information en vue de générer des données détaillées pour l'analyse de la situation de la famille.

## CONCLUSION

Avec l'insertion dans la Constitution d'un article donnant mandat explicite à l'Etat de protéger la famille, nous devons admettre que la promotion et le renforcement de la famille revêtent désormais une importance capitale sur le plan social et politique. L'encrage d'une telle disposition démontre de façon tangible que la famille, malgré ses mutations et son évolution, représente toujours le noyau de notre société et que son développement harmonieux contribue de façon déterminante à la prospérité de celle-ci.

La Politique Nationale de Promotion de la Famille va donc servir de point de départ d'une réflexion fondamentale sur le rôle et la place que l'on veut donner à la famille dans notre société.

C'est dans ces conditions que nous pourrons promouvoir une famille rwandaise mise en contact avec le meilleur du passé, garant du présent prospère et de l'avenir prometteur.

## **ANNEXES**

### **Annexe 1 : Définition de la famille et ses attributions**

#### **Famille, lieu de reproduction et de socialisation.**

En tant qu'un ensemble constitué par les conjoints et progéniture, la famille est tout d'abord un lieu de reproduction. A ce titre, elle a la charge de la garde, de l'entretien économique et de l'éducation des enfants dont elle commence la socialisation.

De plus, la famille a pour ambition de fournir un cadre indispensable à l'équilibre psychologique et moral des individus ; c'est un endroit où doivent se développer de manière privilégiée un certain nombre d'échanges de tous ordres et certaines relations affectives. Dans ce cadre, la famille rwandaise a toujours été un lieu idéal de transmission des valeurs socioculturelles d'une génération à une autre, c'est-à-dire le processus par lequel l'individu acquiert et intériorise les normes et les valeurs de la société et/ ou du groupe social auquel il appartient.

#### **Famille, unité de production et de consommation**

Dans les sociétés fondées sur la propriété privée, la famille a non seulement le rôle de procréation pour assurer la survie du genre humain comme vu plus haut, mais elle a aussi un rôle économique car elle constitue le canal normal de transmission du patrimoine physique et financier ; elle est également pourvoyeuse de la main-d'œuvre. Comme unité de consommation, les membres de la famille sont aujourd'hui la cible de toute sorte de manipulation de la part des services commerciaux.

Avec le rétrécissement de la famille, c'est-à-dire le passage de la famille élargie (caractéristique de la famille rwandaise de jadis) à la famille mononucléaire (parents et enfants jeunes ou d'âge scolaire), la famille rwandaise d'aujourd'hui fait face à de nombreux défis comme le montre l'analyse faite dans les pages qui précèdent.

## **Annexe 2 : Regard rétrospectif sur la famille rwandaise**

### **La famille rwandaise dans la société traditionnelle (avant la colonisation)**

A cette époque, les liens sociaux chez les rwandais étaient plus collectifs. Les gens se sentaient appartenir à des familles, à des clans et à des villages. Quand on faisait des contrats, toute la famille était impliquée (se sentait engagée). La famille était entendue dans le sens le plus large car elle regroupait, non seulement le père, la mère et les enfants, mais aussi toutes les personnes ayant des liens de parenté directe et parfois même indirecte.

### **La famille rwandaise durant la colonisation.**

L'histoire de la famille rwandaise durant la colonisation, c'est finalement (hormis quelques aspects positifs sur le plan économique et éducatif) l'histoire de la désintégration d'un lien social, d'un système de coexistence, d'un contrat social qui n'a plus fonctionné. En effet, avec l'arrivée du colonisateur et sa politique de diviser pour régner, la solidarité et l'homogénéité qui caractérisait la famille rwandaise des années précoloniales ont été rompus.

Des distinctions d'ordre socioprofessionnel qui s'accompagnaient de différences physiques en ce qui concerne la taille et les traits du visage entre les 3 ethnies ont été introduites par le colonisateur, ce qui a conduit les membres de la famille élargie à raisonner en termes d'ethnicité pour s'approprier ou garder le pouvoir politique et les privilèges économiques qui en découlent. Le ciment social s'est défilé devant la montée d'un individualisme de plus en plus radical, avec de nouvelles formes d'associations et de nouveaux types de solidarité.

Parallèlement à cette désintégration de la famille traditionnelle, c'est la présence de la cellule familiale nucléaire (monogame ou polygame) qui a commencé à s'imposer.

### **La famille rwandaise post-coloniale et les grandes mutations des années 1980**

La famille rwandaise a depuis les années de l'indépendance connu une rapide évolution même si on a de la peine à décrire l'orientation et les proportions de cette évolution du fait même qu'il n'existait pas une Politique Nationale de Promotion de la Famille. Les mutations sociales décisives au niveau de la famille rwandaise interviennent dans les années 1980.

Parents et enfants incarnent désormais deux générations dont les expériences historiques et les mentalités sont profondément contrastées. Les parents ont connus les grands moments de la colonisation et sont profondément enracinés dans le Rwanda traditionnel. Les enfants eux, n'ont jamais connu la colonisation. Celle-ci est racontée par les grands-parents que l'on n'écoute guère. Nés dans un monde en pleine mutation, ces enfants veulent imposer leur propre vision, leur habillement, leur manières d'être et de vivre, leur musique, leur mode, leurs comportements sexuels et familiaux, ..

### **La famille rwandaise après la guerre et le génocide de 1994**

Les profondes mutations intervenues dans les structures familiales pendant la dernière décennie sont caractérisées par une prolifération des familles monoparentales ou recomposées,<sup>8</sup> celles dirigées par les enfants, par des unions libres et mariages précoces, par une multiplication d'autres formes de vie en commun comme la cohabitation et par l'évolution du rôle des femmes.

---

<sup>8</sup> Les familles recomposées sont des ménages constitués par un couple dont l'un des conjoints au moins a une passé matrimonial et la garde d'un des enfants.

La progression de l'activité professionnelle féminine est une des mutations qui a le plus influencé les modes de vie familiaux depuis la fin du Génocide de 1994. Ce phénomène est une donnée irréversible du fait de la conjonction de multiples facteurs (veuvage à grande échelle, hausse du niveau de formation, volonté politique des dirigeants pour promouvoir le Genre, évolution des mentalités, évolution des rôles des parents, nature des activités exercées...) et concerne toutes les classes d'âge et les catégories socioprofessionnelles.

## **Annexe 3: Impact des Programmes et Politiques sur le bien-être de la famille**

### **3.1. Programme National de Réduction de la Pauvreté**

La réalisation du Programme National de Réduction de la Pauvreté aura un impact très positif sur le bien-être de la famille car, comme nous l'avons vu ci-dessus, la pauvreté constitue une des contraintes majeures que connaît la famille dans ce sens qu'elle la prive des besoins fondamentaux. Le P.N.R.P. augmentera la capacité des pauvres d'accroître leurs revenus avec comme conséquence l'amélioration de la qualité de vie : la santé, la planification familiale, l'éducation, l'eau et l'habitat.

### **3.2. Politique Nationale du Genre**

Il ressort des objectifs spécifiques de la Politique Nationale du Genre que les domaines en rapport avec le bien-être de la famille seront ciblés. Il s'agit notamment de la réduction de la pauvreté, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la santé, du VIH/SIDA, de l'éducation et formation professionnelle, des droits de l'homme et violence basés sur le genre. Etant donné que l'objectif ultime de la Politique Nationale du Genre en matière de Promotion de la Famille est de faire comprendre que les familles ne pourront pas se développer aussi longtemps qu'il ne s'installera pas un système de partage équitable des responsabilités entre l'homme et la femme et entre le garçon et la fille, la réalisation de cet objectif aura un effet bénéfique sur le bien-être de la famille.

### **3.3. Politique Nationale de la Population pour le Développement Durable au Rwanda**

La Politique Nationale de la Population vise l'amélioration de la qualité de vie de la population et donc le bien-être familiale. En plus de la réduction du rythme de la croissance de la population, cette amélioration passera aussi par la croissance économique, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, le développement des ressources humaines, la gestion rationnelle de l'environnement et la bonne gouvernance.

Les objectifs et les stratégies de cette politique se renforcent mutuellement et concourent au bien-être de la famille en mettant l'accent sur la participation de l'homme et de la femme au bien-être de la famille et au développement, à la protection de l'enfant, des personnes âgées et des handicapés.

### **3. 4. Politique Nationale de Protection Sociale**

Toutes les stratégies développées dans le document de la Politique Nationale de Protection Sociale visent le bien-être de la Famille en ce qui concerne particulièrement les groupes vulnérables. Les stratégies de protection sociales permettent aussi de réduire le nombre de ceux qui vivent provisoirement dans la pauvreté. Elles empêchent les personnes pauvres de sombrer dans une pauvreté encore plus profonde et offrent un moyen de sortir de la pauvreté.

### **3. 5. Politique Nationale des Enfants Orphelins et Autres Enfants Vulnérables.**

Comme nous l'avons vu plus haut, l'enfant occupe une place privilégiée dans la famille. Il va sans dire que toute Politique ou tout programme visant son bien-être et sa protection aura une incidence directe sur le bien-être de la famille dont il fait partie.

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que toutes les politiques ou programmes déjà existants ou à venir dans le cadre de la vision 2020 vont concourir au développement, à la protection de la famille et au bien-être de ses membres.

#### Annexe 4: Lois existantes en matière de la promotion de la famille

Les dispositions constitutionnelles sont venues renforcer l'arsenal juridique déjà existant en la matière sur le plan national et international. Il s'agit notamment de :

- la loi n° 42/1988 du 27 octobre 1988 instituant le titre préliminaire et le livre premier du code Civil.
- La loi n° 22/99 du 12/11/1999 complétant le livre premier du code civil et instituant la 5<sup>e</sup> partie relative aux régimes matrimoniaux, aux libéralités et aux successions.
- La loi n° 27/2001 du 28/04/2001 relative aux droits et à la protection de l'enfant contre les violences
- La Convention Internationale des droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989 par les Nations Unies (spécialement les articles 16 et 19 de cette convention) <sup>9</sup>
- La Déclaration Universelle des droits de l'homme du 10/12/1948 qui pose comme principe que le mari et la femme doivent avoir des droits égaux dans la communauté matrimoniale (art 29)
- Le pacte international du 10/12/1966 relatif aux droits civils et politiques (art. 23 et 24)
- Le pacte international du 19/12/1966 relatif aux droits économiques sociaux et culturels (art. 3, 10 et 11).
- La Convention Internationale pour l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Bien que juridiquement établies, ces dispositions qui protègent la famille rencontrent des difficultés d'application sur le terrain. Ces dispositions méritent d'être adaptés aux évolutions de la cellule familiale pour répondre ainsi aux attentes de ses membres et rendre ces dispositions plus lisibles, plus adaptées aux modes de vie sociaux et familiaux et pour fixer des repères pour les évolutions à venir.

---

<sup>9</sup> Article 16 de la convention dispose que « l'enfant a le droit d'être protégé contre les immixtions dans sa vie privée, sa famille, son domicile et sa correspondance, et contre les atteintes illégales à son honneur ». Pour sa part, l'art 19 indique que « l'Etat a l'obligation de protéger l'enfant contre toutes les formes de mauvais traitement perpétrés par ses parents, ou par toute autre personne à qui il est confié, et d'établir des programmes de prévention et de soins à cet égard ».

## Annexe 5: Cadre Logique de la Politique nationale de promotion de la famille

**Objectif Global :** Assurer la protection et le soutien de la famille afin de lui permettre de jouer son rôle vital et efficace dans le développement du pays.

Stratégies	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Résultats attendus	Sources de vérification	Conditions de réalisation
<p>1. Stratégies pour le renforcement des relations familiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Redéfinir la famille dans toutes ses composantes ainsi que les droits et devoirs de ses membres, les uns envers les autres afin d'améliorer la qualité des relations familiales</li> <li>- Définir des programmes concrets visant à renforcer la cohésion de la famille.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude approfondie est menée sur les relations qui caractérisent aujourd'hui les membres de la famille rwandaise et un manuel pédagogique est publié et vulgarisé à travers tout le pays.</li> <li>- Lancement effectif des programmes visant la protection de la famille par le truchement des « conseillers conjugaux »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les membres de la famille nucléaire (homme, femme et enfants) assument pleinement leurs responsabilités dans le respect de leurs droits et devoirs .</li> <li>-Les ménages sont soudés et participent activement au développement du pays.</li> <li>- Chaque membre de la famille participe à la gestion des affaires courantes</li> <li>- Les litiges au sein de la famille sont réduits au strict minimum.</li> <li>- Les cas de polygamie, de divorce, de concubinage sont en dessous de 1 % par rapport à la situation actuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapport d'évaluation en provenance des Provinces et Districts.</li> <li>- Rapport de suivi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promulguer les lois en faveur de la Promotion de la Famille et faire appliquer celles qui existent déjà.</li> <li>-Engagement des autorités à tous les niveaux.</li> <li>- Sensibilisation de la population sur les droits et devoirs des époux ainsi que sur les valeurs traditionnelles positives.</li> </ul>
<p>2. Stratégies pour la sauvegarde des valeurs traditionnelles positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revaloriser les valeurs positives par une éducation saine et une politique redonnant le sens des responsabilités vis-à-vis de la culture et de la tradition rwandaise.</li> <li>- Faciliter les parents à mieux exercer leurs responsabilités parentales dans l'encadrement social de leurs enfants.</li> </ul>	<p>Un guide d'encadrement social des enfants est mis à la disposition des parents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les valeurs traditionnelles positives et négatives sont inventoriées et portées à la connaissance de toute la population.</li> <li>-Les comportements et attitudes des membres de la famille changent de façon remarquable.</li> </ul>	<p>Conversation et débats à travers les membres de la famille et la communauté.</p>	<p>Communiquer aux membres de la famille les valeurs positives qu'il faudra promouvoir.</p>
<p>3. Stratégies pour assurer la paix, la démocratie et la sécurité dans la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir et maintenir les droits et les privilèges de la famille et de ses membres.</li> <li>- Préserver et promouvoir la culture de responsabilité, d'esprit de conciliation et de respect mutuel au sein de la famille.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le silence qui entoure les violences conjugales (domestiques) est dénoncé et ces violences portées au grand jour.</li> <li>- La vulgarisation des textes de lois relatifs aux droits et privilèges de la famille est assurée jusqu'à la base.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cas de violence domestique réduits à 0,5 de la situation actuelle</li> <li>- La consommation des drogues et stupéfiants est stoppée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports des « ABUNZI » et des autorités locales au niveau des « NYUMBAKUMI » et des cellules.</li> <li>-Rapports de la Police.</li> </ul>	<p>Sensibilisation des membres de la famille sur la culture de la paix, la démocratie, la tolérance et la cohésion sociale.</p>
<p>4. Stratégies pour la protection de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer, sensibiliser, former les parents à mieux exercer leur responsabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Un guide (un manuel) portant sur les droits de l'enfant est disponible</li> <li>-Les parents s'occupent parfaitement de l'éducation de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tous les enfants jouissent de leurs droits (éducation, santé...)</li> <li>-Le nombre d'enfants de la rue ne dépasse pas 1 % de la situation actuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de suivi.</li> </ul>	<p>Sensibiliser la population sur les droits de l'enfant.</p>

parentale. - Sensibiliser la population sur les besoins et les droits particuliers des enfants.	leurs enfants.			
5. Stratégies pour la protection des groupes vulnérables : - Permettre aux membres de la famille les plus défavorisés et les plus vulnérables de jouir de leurs droits et assurer leur bien-être. - Promouvoir le respect mutuel, la solidarité traditionnelle, la tolérance et la coopération au sein de la famille en ce qui concerne la prise en charge des groupes vulnérables.	L'identification des groupes vulnérables est faite avec exactitude à travers tout le pays (Provinces, Districts, Secteurs et Cellules) et leur nombre par catégorie est porté au public.	Les services de protection sociale sont mis en place. Tous les vulnérables sont encadrés à 90 % - La mendicité dans les milieux urbains est gérée.	- Rapport des autorités locales.	Implication des autorités au plus haut niveau. Solidarité traditionnelle mise en mouvement.
6. Stratégie pour la promotion de l'éducation familiale : - Affirmer le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants.	Les Districts, Secteurs et Cellules s'impliquent dans le processus pour encadrer les membres de la famille en matière d'éducation familiale.	La création des crèches et des écoles gardiennes est assurée au niveau de chaque secteur. Tous les enfants en âge d'être scolarisés vont à l'école. Pas d'abandon ou du moins réduit à 5 % jusqu'à la fin du primaire Les IGA sont fréquentés par la population adulte à 90 % Changement des mentalités et du mode de vie des rwandais	Rapport des autorités au niveau des Districts, Secteurs et Cellules.	*Implication des parents à travers les comités pour l'enseignement. *Mobilisation des fonds pour la construction d'écoles et autres centres de formation (IGA)
7. Stratégies pour le renforcement des capacités économiques des familles : - Faire de la famille le fondement du développement économique réel, durable et intégral - Augmenter la productivité, relever les revenus et accroître le pouvoir d'achat des familles .	Mener une étude détaillée sur l'économie des familles dans le cadre de la vision 2020 ; Fixer les domaines prioritaires et planifier les activités ; Etudes des projets.	Augmentation progressive du revenu des familles et accroissement du pouvoir d'achat ; Amélioration substantielle des conditions de vie des membres de la famille et réduction du nombre de familles vivant en dessous du seuil de pauvreté.	- Documents sur les enquêtes socio-économiques menés par les services décentralisés ; - Plan d'activités prioritaires - Plan d'exécution des projets	- Observer l'implication et l'engagement des autorités locales dans la diffusion des résultats  - Faire participer les membres de la famille et la communauté toute entière à la mise en place des programmes de développement - Chercher les sources de financement pour la réalisation des projets.

## BIBLIOGRAPHIE

- JEANNETTE LAOT..... : Stratégie pour les femmes, Ed. stock, Paris, 1981
- MIGEPROFE ..... : Séminaire de concertation sur une Politique Nationale Intégrée de Promotion et de Protection de la famille et de la femme, Kigali, 1992 .
- MIFAPROF..... : Projet de Recherche sur la situation socio-économique des familles, des femmes et des enfants, Kigali 1995.
- AFIREM ..... : L'enfance maltraitée, du silence à la communication, Karthala, Paris 1990.
- JEANNE BISILLIAT..... : Femmes du sud, Chefs de Familles, Ed-Karthala, Paris, 1996.
- U.M.M.C.R. .... : Les personnes âgées face aux catastrophes et aux crises humanitaires.
- G. BORALLE ..... : Métiers au féminin : pour une égalité des chances, UNESCO 1985,
- ARCHIDIOCESE DE KIGALI .....ET MA FAMILLE  
Enfant de la rue : Rôle et implication de la Caritas, Rapport, 2000.
- ROLANDE DUPONT... : Le Conseil conjugal et familial, Edition via, Casterman, 1972.
- EMMANUEL TODD .... : La Diversité du Monde, Famille et Modernité, Seuil, Paris 1984.
- JEAN – LOUIS FLANDRIN : Famille, seuil, Paris 1984
- JEAN CLAUDE CEBULA : L'accueil familial des adultes, Dunod, Paris 1999.
- L. ROUSSEI ..... : La famille après le mariage des enfants, INEP-PUF, cahier n°78, 1976.
- P. ARIES ..... : L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime, Seuil 1973
- MICHEL BRANCIARD ..: Dictionnaire économique et social ; 11<sup>e</sup> éd., paris, 1978
- U.A. .... : Projet de plan d'action sur la Famille en Afrique en tant que contribution de l'Afrique à la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Année Internationale de la Femme ( A.I.F.), Addis Abeba, 2004
- MIGEPROF ..... : La Politique Nationale du Genre, Kigali, 2003
- ONAPO-MINISANTE ..: Politique Nationale de Population pour le développement durable du Rwanda, Kigali 2003.
- PHILIPPE CHAILLOU ...: Guide du droit de la famille et de l'enfant, DUNOD, Paris 1996
- S.N.R. .... : 3<sup>e</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Rwanda, Août 2002, Kigali, 2004.
- MINECOFIN ..... : Programme National de Réduction de la Pauvreté, Rwanda : Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Juin 2002.
- MINECOFIN ..... : Vision 2020, Kigali, Novembre 2002.
- MINECOFIN ..... : Service National de Recensement, 3<sup>e</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Rwanda – Août 2002, Février 2004.

**LISTE DES ABREVIATIONS**

1	O.N.G	: Organisation Non Gouvernementale
2	S.O.J.	: Structures Organisationnelles des Jeunes
3	S.O.F.	: Structures Organisationnelles des Femmes
4	VIH	: Virus d'Immunodéficience Humaine
5	SIDA	: Syndrome Immunodéficience Acquis
6	MIGEPROF	: Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme
7	MINISANTE	: Ministère de la Santé
8	P.N.R.P.	: Programme National de Réduction de la Pauvreté
9	P.N.P.F.	: Politique Nationale de Promotion de la Famille
10	MINECOFIN	: Ministère des Finances et de la Planification Economique
11	MIGEPROF	: Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille
12	IEC	: Information - Education – Communication
13	NEPAD	: New Partnership for Africa Development